

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2015/045

Genève, le 3 août 2015

CONCERNE:

Sélection des candidats à la présidence des comités de la Conférence des Parties

1. A sa 54^e session (Genève, octobre 2006), le Comité permanent s'est accordé sur une procédure pour la sélection de candidats à la présidence des comités des sessions de la Conférence des Parties (CoP). Une copie de la procédure est jointe en annexe à la présente notification.
2. Le Comité permanent a maintenant établi le groupe de sélection qui examinera les candidatures à la présidence des comités à la 17^e session de la Conférence des Parties; ce groupe comprend les membres suivants:

Afrique	Mme T H Carroll Chief Director: Special Project - CITES CoP17 Department of Environmental Affairs Private Bag X 447 Pretoria 0001 South Africa	Tel: +27 (0)71 677 0599 Email: tcarroll@environment.gov.za
Asie	M. Hiroyuki Nishiura Global Environment Division Ministry of Foreign Affairs 2-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8919 Japan	Tel: +81(3) 5501-8245 Email: hiroyuki.nishiura@mofa.go.jp
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	M. Manuel Benedicto Lucas López Secretario Ejecutivo Consejo Nacional de Áreas Protegidas (CONAP) 5a. av. 6-06, Zona 1 Edificio IPM, 7o. nivel Ciudad de Guatemala Guatemala	Tel: 502 2422 6700 (extensión 1704) Email: benelucas@gmail.com
Europe	M. Øystein Størkersen The Norwegian Environment Agency P.O. Box 5672 Sluppen NO-7485 Trondheim Norway	Tel: +47 73 58 05 00 Email: oystein.rune.storkersen@miljodir.no

Amérique du Nord	M. Craig Hoover Chief, Wildlife Trade and Conservation Branch Division of Management Authority International Affairs U.S. Fish and Wildlife Service 5275 Leesburg Pike Falls Church, VA 22041-3803 United States of America	Tel: +1-703-358-2162 Email: craig_hoover@fws.gov
Océanie	M. Paul Murphy Assistant Secretary Wildlife Trade & Biosecurity Department of the Environment GPO Box 787 CANBERRA ACT 2601 Australia	Tel: +61 2 6274 2156 Email : paul.murphy@environment.gov.au
Secrétariat	M. John Scanlon Secretary-General CITES Secretariat International Environment House Chemin des Anémones CH-1219 CHATELAINE-Geneva Switzerland	Tel: +41 (22) 917 81 39 Email: john.scanlon@cites.org

3. Conformément à la procédure agréée par le Comité permanent, le Secrétariat informe les Parties de ce qui suit:
- les membres du groupe de sélection rechercheront activement des propositions de candidatures aux comités; et
 - les Parties devraient soumettre leurs propositions au groupe de sélection par l'entremise au Secrétaire général le 24 janvier 2016 au plus tard.

Annexe

Sélection des candidats à la présidence des comités
de la Conférence des Parties

La procédure à suivre par le Comité permanent [telle que décidée à la 54^e session du Comité permanent (Genève, octobre 2006)] pour sélectionner ses candidats à la présidence des comités lors des sessions de la Conférence des Parties est la suivante:

1. Le Comité permanent devrait établir, au moins un an avant chaque session de la Conférence des Parties, un groupe de sélection des présidents des comités des sessions de la CoP comprenant:
 - a) le président et le vice-président du Comité permanent en tant que membres *ex officio*;
 - b) quatre autres membres du Comité permanent choisis par le Comité permanent avant chaque session de la Conférence des Parties dans des régions non représentées autrement;
 - c) un représentant du prochain pays hôte en tant que membre *ex officio*; et
 - d) le Secrétaire général en tant que membre *ex officio*.
2. A moins que le groupe de sélection n'en décide autrement, le président du Comité permanent devrait présider le groupe.
3. Le Secrétariat devrait envoyer aux Parties, au nom du Comité permanent, une notification leur annonçant qu'en vue de la session suivante de la Conférence des Parties:
 - a) un groupe de sélection des présidents des comités de la session a été établi (en indiquant le nom et les coordonnées des membres);
 - b) les membres du groupe rechercheront activement des propositions de candidatures pour la présidence des comités;
 - c) les Parties devraient communiquer leurs propositions au groupe par l'intermédiaire du Secrétaire général huit mois au plus tard avant la session; et
 - d) le Secrétaire général indiquera aux membres du groupe de sélection toutes les propositions mentionnées ci-dessus à l'alinéa c).
4. Les membres du groupe de sélection devraient se contacter et se faire part des noms qu'ils ont reçus et des informations dont ils disposent au sujet de ces personnes. Ils devraient être guidés par les principes généraux suivants:
 - a) une seule condition stricte est requise pour les candidatures – celle stipulée dans le règlement intérieur de la Conférence des Parties, à savoir que la personne proposée doit, de prime abord, être "à même de conduire les travaux de la Conférence de manière impartiale". Il est donc clair que ces personnes doivent être impartiales et avoir l'expérience de présider des sessions réunissant un grand nombre de participants de différentes cultures et où plusieurs langues sont utilisées;
 - b) d'autres caractéristiques pourraient aussi constituer un avantage, notamment:
 - i) avoir une connaissance approfondie de la CITES et de son fonctionnement et avoir l'expérience d'un ou de plusieurs aspects de son application;
 - ii) pour le Comité I, être familiarisé avec la terminologie biologique et les questions scientifiques (ce Comité traitant surtout de questions biologiques); et

- iii) pratiquer plus d'une langue de travail de la CITES (y compris, de préférence, l'anglais, car c'est langue de travail de la majorité des Parties); et
 - c) l'on s'efforce traditionnellement de trouver des présidents de différentes régions du monde afin qu'à chaque session, les présidents de la Conférence et des comités soient autant que possible de régions différentes.
5. Le groupe de sélection devrait s'assurer auprès des personnes retenues qu'elles sont prêtes à assumer ces fonctions puis terminer sa sélection de candidats à la présidence du Comité I, du Comité II et du Comité de vérification des pouvoirs de la CoP cinq mois avant la session.
 6. Le Secrétaire général devrait ensuite indiquer aux membres du Comité permanent les candidats retenus. Il devrait informer les candidats de leur sélection et organiser les briefings habituels des présidents-élus des Comités I et II.
 7. A sa session ayant lieu juste avant la session de la CoP, le Comité permanent devrait confirmer officiellement les candidatures émanant du groupe de sélection.